

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat de location d'un module avec climatisation pour la déchetterie de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant qu'afin de garantir les conditions d'accueil des usagers et la sécurité des agents de la déchetterie de Massiac, il est nécessaire de louer un local modulable ;

Considérant l'offre la société SAS BATIMENTS CONSTRUCTIONS MODULAIRES ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif déchets ménagers 2026, dépenses de fonctionnement, chapitre 011 – Charges à caractère général, article 6132 – Locations mobilières ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat pour la location d'un module de dimension 6 x 2.5 m avec climatisation pour la déchetterie de Massiac avec la SAS BATIMENTS CONSTRUCTIONS MODULAIRES pour un montant mensuel de 218 € HT soit 261.60 € TTC ;

Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois avec possibilité de renouvellement tacite par période d'un mois ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.